

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Art.1 : Inscription :

Toute inscription à un cours de surf ou à une prestation club dans notre structure se fait à partir du formulaire d'inscription qui devra être dûment complété par les parents ou le tuteur légal s'il s'agit d'un mineur, ou par la personne concernée s'il s'agit d'une personne majeure. Le règlement de la prestation se fera en espèce, carte bleue ou chèque. Un acompte de 30% du montant total sera demandé pour valider la réservation. Le solde sera à régler le premier jour du stage.

### Art.2 : Conditions de participation :

Pour toute souscription à une prestation, les participants doivent remplir les conditions suivantes :

- Titulaire d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du surf datant de moins d'un an,
- Savoir nager,
- Autorisation parentale.

### Art. 3 : Annulation des cours :

En cas de mauvaises conditions météorologiques (mer trop forte, orage...), les cours qui ne pourront être effectués dans le cadre de la prestation souscrite seront, en accord avec les élèves :

- Remplacés par une activité de substitution (découverte du milieu, du matériel, sensibilisation à l'écologie, cours théoriques, visite atelier de shape...),
- Reportés à une date ultérieure dans la possibilité des plannings de l'école et des disponibilités de l'élève,
- Transformés en avoir valable dans notre structure,
- Remboursés en dernier recours.

Modalités de remboursement d'acompte

Toute annulation intervenant :

- Un mois avant la prestation : totalité de l'acompte remboursé,
- Entre 1 mois et 15 jours avant la prestation : la moitié de l'acompte remboursé,
- Moins de 15 jours avant la prestation : l'acompte ne sera pas remboursé.

Les cours non effectués du fait de l'élève ne seront pas remboursés.

### Art. 4 : Responsabilité :

Les élèves sont pris en charge par la structure et donc sous la responsabilité des éducateurs durant les horaires de cours définis et communiqués à l'avance.

Les élèves sont à nouveau sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs à la fin du créneau horaire. La responsabilité civile de la structure cesse en dehors de ce cadre. Les parents ont obligation de s'assurer que les cours ont bien lieu avant de laisser leurs enfants dans notre structure.

Chaque personne inscrite est responsable du matériel en cas de perte ou de vol. Les participants doivent bénéficier d'une assurance individuelle accident et d'une assurance individuelle rapatriement.

### Art. 5 : Assurance :

Toutes les personnes qui souscrivent à une prestation se verront systématiquement délivrer une licence fédérale, incluant notamment des garanties en responsabilité civile, en individuelle accident, assistance et recours, dont les modalités sont décrites dans le contrat ALLIANZ à disposition des parents ou tuteurs légaux. Les licences pratiquants ou compétitions offrent des garanties pour la totalité du temps de pratique de surf. La licence école n'offre ces garanties que pendant les heures d'enseignement définies ci-dessus. Vous aurez la possibilité de souscrire sur place à des garanties d'assurance complémentaires. Les parents ou tuteurs légaux peuvent refuser ces garanties d'assurance s'ils estiment être suffisamment couverts par leur propre contrat d'assurance, selon les modalités prévues par la loi sur le sport.

### Art. 6 : Droit à l'image :

En vous inscrivant, vous donnez votre accord pour utiliser les photos et/ou films de votre image réalisés pendant votre stage, pour la réalisation de tous documents publicitaires et ce, sans contrepartie financière.

### Art. 7 : Engagements :

Nous nous engageons à respecter la charte de qualité Ecole Française de Surf (charte visible au club) pour l'enseignement de ses cours surf.